



## **Postulat - 24\_POS\_36 - David Vogel et consorts - L'option nucléaire est-elle à l'ordre du jour pour les Vaudoises et les Vaudois ?**

### Texte déposé :

A de nombreuses reprises, les Vaudoises et les Vaudois ont eu l'occasion de s'exprimer sur la politique énergétique que la Suisse devait suivre. Or, la politique souhaitée par le corps électoral vaudois demande clairement que l'on sorte progressivement du nucléaire pour se tourner vers le renouvelable.

La semaine dernière, le Conseil Fédéral a décidé de revenir sur l'interdiction de la construction de nouvelles centrales en Suisse, bafouant, de fait, le vote populaire de 2017. Au niveau cantonal, ce revirement soudain est en contradiction avec l'article 56 alinéa 4 de la Constitution vaudoise qui stipule que l'Etat et les Communes "collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire". De plus, ce retour en grâce du nucléaire fait fi des questions sécuritaires, affaiblit l'autonomie future de la Suisse en termes énergétiques, néglige le temps de construction d'une telle centrale et omet le fait que la production nucléaire n'est plus concurrentielle économiquement parlant.

Dans notre pays, la construction de centrales nucléaires est réglementée par des lois fédérales et il n'est généralement pas possible pour un canton - de manière autonome - d'interdire la construction d'une nouvelle centrale nucléaire sur son territoire. C'est la Loi sur l'énergie nucléaire (LENu) et l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) qui sont responsables des aspects liés à la sécurité et à l'autorisation des centrales nucléaires.

Cependant, même si les autorités fédérales ont le pouvoir final de décision, les cantons sont consultés et les préoccupations des autorités cantonales doivent être prises en compte.

De manière générale, les autorités fédérales n'ont pas d'intérêts à imposer un projet à un canton qui n'en voudrait pas, ni à une population réfractaire à cette idée. Or, il semble assez clair que le peuple vaudois ne verrait pas d'un bon œil l'installation d'une centrale dans le canton et pas uniquement parce qu'il se rappelle de l'accident de Lucens de 1969.

**Partant du principe que les Vaudoises et les Vaudois s'opposeraient à une nouvelle centrale nucléaire dans les limites territoriales de notre canton, le présent postulat demande au Conseil d'Etat :**

- **d'élaborer une stratégie politique claire et détaillée des moyens mis en œuvre pour empêcher une telle construction.**
- **d'étudier toutes les options légales à disposition pour empêcher la construction d'une centrale.**
- **d'étudier si un vote cantonal consultatif visant à interdire la construction de centrales nucléaires dans notre canton pourrait faire partie de l'arsenal politique à utiliser et, si oui, quand il estime nécessaire de l'organiser.**
- **d'informer la population vaudoise de l'avis du Conseil d'Etat sur une potentielle installation d'une centrale nucléaire sur le territoire cantonal.**

Conclusion : Prise en considération immédiate

Cosignatures :

1. Andreas Wüthrich (V'L)
2. Aurélien Demaurex (V'L)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Cédric Roten (SOC)
5. Céline Misiego (EP)
6. Cendrine Cachemaille (SOC)
7. Claude Nicole Grin (VER)
8. Cloé Pointet (V'L)
9. Elodie Lopez (EP)
10. Hadrien Buclin (EP)
11. Jacques-André Haury (V'L)
12. Jean-Claude Favre (V'L)
13. Jean-Louis Radice (V'L)
14. Jerome De Benedictis (V'L)
15. Joëlle Minacci (EP)
16. Julien Eggenberger (SOC)
17. Kilian Duggan (VER)
18. Laurent Miéville (V'L)
19. Martine Gerber (VER)
20. Muriel Thalmann (SOC)
21. Pierre Zwahlen (VER)
22. Rebecca Joly (VER)
23. Sandra Pasquier (SOC)
24. Sébastien Humbert (V'L)
25. Valérie Zonca (VER)
26. Vincent Bonvin (VER)
27. Vincent Keller (EP)
28. Yannick Maury (VER)